

## **Lëtzebuenger Filmpräis Réglementation 2016**

### **Article 1    Objet**

Le Lëtzebuenger Filmpräis a pour but de récompenser les meilleures contributions au cinéma luxembourgeois, afin de mettre en valeur les œuvres de qualité, d'encourager la création cinématographique, de favoriser le développement de l'industrie du film au Luxembourg et d'attirer l'attention du public sur les productions luxembourgeoises.

### **Article 2    Date et organisation de la cérémonie de remise des prix.**

Le Lëtzebuenger Filmpräis se déroule tous les deux ans à la date fixée par le Film Fund Luxembourg. L'organisation de la cérémonie de remise des prix est assurée par le Film Fund Luxembourg en concertation avec l'académie.

Les prix sont remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra le samedi 5 mars 2016.

### **Article 3    Le rôle de l'académie dans le cadre du Lëtzebuenger Filmpräis**

Ayant pour mission de promouvoir le cinéma luxembourgeois, d'accroître sa visibilité auprès du public et de servir d'organe de concertation entre les membres effectifs, représentatifs du secteur cinématographique au Grand-duché de Luxembourg, D'Filmakademie est en charge de l'organisation du vote.

L'organisation du vote comprend notamment :

- La détermination des catégories de prix à attribuer,
- L'établissement des listes des œuvres et des professionnels concourant aux prix,
- La détermination des modalités d'attribution des prix,

## **Article 4 Organisation du vote**

Les prix seront attribués par un vote secret en ligne, auquel pourront participer tous les membres de l'académie à jour de leur cotisation, portant sur les films luxembourgeois exploités entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2015.

Chaque membre s'acquitte d'une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de l'académie.

Organisée suivant les directives de l'académie et contrôlée par un huissier de justice, la procédure de vote respecte les critères suivants: électorat réservé aux seuls membres actifs de l'Académie selon les statuts de l'académie, présentation exhaustive et non différenciée des personnes et des films éligibles, garantie de l'anonymat des votants et de la confidentialité des résultats.

Les membres de l'académie voteront pour l'attribution d'un Lëtzebuerger Filmpräis dans chacune des catégories de prix définies par l'article 5.

## **Article 5 Prix à décerner et conditions d'éligibilité**

1. Le Prix du meilleur long-métrage luxembourgeois de fiction ou d'animation: ce prix peut être attribué à un film de fiction ou d'animation parmi la liste finale des films en sélection, d'une durée minimale de 60 minutes et qui remplit trois des quatre critères suivants :
  - Le réalisateur ou un des réalisateurs est luxembourgeois ou résident au Luxembourg
  - le producteur délégué est luxembourgeois ou résident au Luxembourg
  - le sujet du film doit être en relation avec le Luxembourg et la langue du film doit être en luxembourgeois, allemand, français ou anglais.
  - une certaine création artistique et technique du film doit être réalisée par des luxembourgeois ou résidents au Luxembourg
2. Le Prix du meilleur film de fiction en coproduction: ce prix peut être attribué à un film de fiction parmi la liste finale des films en sélection, d'une durée minimale de 60 minutes et coproduit par un producteur résident au Luxembourg.
3. Le Prix du meilleur film long-métrage d'animation en coproduction: ce prix peut être attribué à un film d'animation parmi la liste finale des films en sélection, d'une durée minimale de 60 minutes et coproduit par un producteur résident au Luxembourg.

4. Le Prix du meilleur film court-métrage de fiction: ce prix est décerné au meilleur film de fiction parmi la liste finale des films en sélection, d'une durée maximale de 59 minutes et qui remplit trois des quatre critères suivants :
  - Le réalisateur ou l'un des réalisateurs est luxembourgeois ou résident au Luxembourg
  - le producteur délégué est luxembourgeois ou résident au Luxembourg
  - le sujet du film doit être en relation avec le Luxembourg et la langue du film doit être en luxembourgeois, allemand, français ou anglais.
  - une certaine création artistique et technique du film doit être réalisée par des luxembourgeois ou résidents au Luxembourg
  
5. Le Prix du meilleur film court-métrage animation : ce prix peut être attribué au meilleur film d'animation parmi la liste finale des films en sélection, d'une durée maximale de 59 minutes et coproduit par un producteur résident au Luxembourg qui remplit trois des quatre critères suivants;
  - le réalisateur ou l'un des réalisateurs est luxembourgeois ou résident au Luxembourg
  - le producteur délégué est luxembourgeois ou résident au Luxembourg
  - le sujet du film doit être en relation avec le Luxembourg et la langue du film doit être en luxembourgeois, allemand, français ou anglais.
  - une certaine création artistique et technique du film doit être réalisée par des luxembourgeois ou résidents au Luxembourg
  
6. Le Prix du meilleur film documentaire: ce prix peut être attribué au meilleur documentaire parmi la liste finale des films en sélection, qui remplit trois des quatre critères suivants :
  - le réalisateur ou l'un des réalisateurs est luxembourgeois ou résident au Luxembourg
  - le producteur délégué est luxembourgeois ou résident au Luxembourg
  - une certaine création artistique et technique du film doit être réalisée par des luxembourgeois ou résidents au Luxembourg
  - le sujet du film doit être en relation avec le Luxembourg
  
7. Le Prix de la meilleure contribution artistique récompense la meilleure contribution artistique (acteur, scénario et musique) fournie par un(e) luxembourgeois(e), une personne reprise sur le listing tenu par le Film Fund pour l'attribution des points luxembourgeois ou un(e) résident(e) au Luxembourg dans le cadre d'une œuvre éligible pour un des six prix précédents. Cette récompense pourra être également décernée pour un rôle dans un court-métrage.
  
8. Le Prix de la meilleure contribution technique récompense la meilleure contribution technique (son, montage, image/chef opérateur, décor, costumes, maquillage) fournie par un(e) luxembourgeois(e), une personne reprise sur le listing tenu par le Film Fund pour l'attribution des points luxembourgeois ou un (e) résident(e) au Luxembourg dans le cadre d'une œuvre audiovisuelle éligible pour

un des sept prix précédents. Cette récompense ne pourra pas être décernée pour une participation dans un film court-métrage.

La Filmakademie peut en outre décerner à chaque édition un ou plusieurs prix spéciaux, par exemple un Prix d'honneur et/ou un Prix du Public.

**D'Filmakademie peut décider d'organiser une procédure de pré-sélection des films en compétition si elle l'estime opportun. Une présélection pourra également être organisée pour les catégories 7/« meilleures contribution artistique » et 8/« meilleure contribution technique ».**

A l'exception du Prix de la meilleure contribution artistique et Prix de la meilleure contribution technique, les Prix sont accordés au film. En tant que représentant de l'œuvre récompensée, le réalisateur et le producteur recevront chacun un objet d'art.

**NB: Pour chaque catégorie, au moins trois films devront concourir pour que le prix puisse être décerné.**

#### **Article 6 Dates limites pour l'édition 2016**

**Pour pouvoir concourir, un film doit avoir fait l'objet d'une première exploitation avant le 31 décembre 2015\*.**

Par exploitation on entend:

- une diffusion sur DVD, ou
- une diffusion commerciale sur une chaîne télévisuelle, ou
- une projection publique en salle.

\*Une exception pourra être faite pour les courts-métrages de fiction ou d'animation.

#### **Article 7 Dépôts des candidatures pour l'édition 2016**

- La date limite des dépôts des films est fixée au **31 octobre 2015**.
- **Les dépôts de candidatures** se feront en ligne via le site de la Filmakademie : <http://www.dfilmakademie.lu/inscrire-un-film/>
- Les sociétés de production devront remplir la fiche technique en ligne et uploader l'affiche du film au format jpeg.
- Une fois rempli en ligne, le formulaire devra être imprimé, **signé par le producteur** et envoyé à la Filmakademie (238c, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange) au plus tard le **31 Octobre 2015**.  
**Attention, l'académie n'acceptera que les formulaires originaux signés.**

- Le paiement des frais d'inscription devra parvenir **de préférence** sur le compte bancaire de D'Filmakademie :

Numéro de compte : 30-879738-79  
IBAN : LU49 0030 8797 3879 0000  
BIC : BGLLLULL

Adresse :  
238 C, rue de Luxembourg  
L-8077 Bertrange

**Communication : 'Inscription Film « nom du film » Filmpräis 2016'.**

**Merci de préciser le nom du film lors du paiement.**

Le paiement des frais d'inscription pourra également se faire via paypal sur le site [dfilmakademie.lu](http://dfilmakademie.lu) lors de l'inscription en ligne des films.

## **Article 8 Adhésion au règlement de procédure**

La participation au Lëtzebuurger Filmpräis implique l'adhésion au présent règlement.

Le Conseil d'Administration de l'Académie, le 27 Avril 2015.